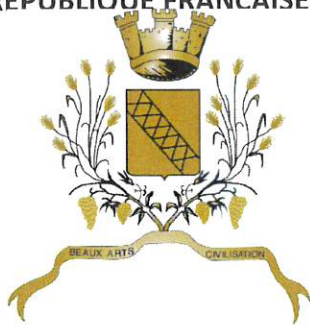


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, ET 15 SEPTEMBRE À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

### Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY PAQUET

### Excusés ayant donné procuration :

M. David EYSSETTE qui a donné procuration à Mme Morgane ANDRE-BERNAVON

### Etaient absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

### NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	17	17

### DATE DE LA CONVOCATION

08/09/2022

### DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

08/09/2022

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**N° 2022-044 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES CHATS LIBRES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 dite de « lutte contre la maltraitance animale » a vocation à renforcer le lien entre l'homme et l'animal. Que le Maire doit par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation/castration et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâche dans ces mêmes lieux.

Monsieur le Maire précise que l'association « des chats libres » créée le 1<sup>er</sup> décembre 2020 est en charge de cette campagne qui contribue au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique.

Vu les avantages de la stérilisation/castration et identification

Vu le prix des actes vétérinaires

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association « des chats libres ».

Oui cet exposé et après en avoir délibéré sans que Monsieur Clément MONNIER ne prenne part au vote, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, décide**

**DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association « des chats libres ».

**PREND** acte que les crédits budgétaires ont été prévus à l'article 6748.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice FOURNIER

